



# INSTITUT PROVINCIAL DE NURSING DU CENTRE

rue Milcamps 13 B 7100 La Louvière

Matricule: 55 222 100 97

2020-2021

## ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE TRANSITION

### 2<sup>ème</sup> DEGRE

#### SCIENTES SOCIALES ET EDUCATIVES

Dans cette section, les élèves acquièrent une formation rigoureuse basée sur la démarche scientifique : questionnement, recherche d'informations, analyse, synthèse, etc.

L'élève apprend à se (re)connaître comme une personne, à prendre son propre développement en main, à se situer dans sa relation aux autres, à se situer dans la société.

Cette formation très généraliste et humaniste permet à l'élève de développer son esprit critique en questionnant les problématiques de notre société postmoderne et à développer son sens de la citoyenneté responsable.

Au terme du degré, les élèves peuvent poursuivre un 3<sup>ème</sup> degré de transition ou de qualification.

#### GRILLE HORAIRE

#### OBJECTIFS SPECIFIQUES

	<u>3<sup>e</sup></u>	<u>4<sup>e</sup></u>	
<u>FORMATION COMMUNE</u>			Favoriser le développement de compétences visant à :
Morale – Religion	1	1	- communiquer de manière optimale tant en français que dans une deuxième langue ;
Philosophie et éducation à la citoyenneté	1	1	- organiser son travail individuel ;
Français	5	5	- être capable de travailler en groupe ;
Histoire	2	2	- être capable de rechercher de l'information de manière critique ;
Géographie	2	2	- analyser et synthétiser ;
Mathématique	5	5	- prendre conscience du rôle économique et social de l'individu dans la société.
Biologie	1	1	
Chimie	1	1	
Physique	1	1	
Langue moderne I			
Anglais ou Néerlandais	4	4	
Education physique	2	2	
<u>OPTION DE BASE GROUPEE</u>			<u>POURSUITE DES ETUDES</u> <u>A L'IPNC</u>
Sciences sociales	3	3	3 <sup>ème</sup> degré technique de transition : - Sciences sociales et éducatives
Techniques éducatives	3	3	3 <sup>ème</sup> degré technique de qualification : - Agent d'éducation
Education à la santé	2	2	- Aspirant en nursing
<u>ACTIVITES AU CHOIX</u>			
Sciences appliquées	1	1	
<u>TOTAL</u>	<u>34</u>	<u>34</u>	

Remarque : Les études sont réglementées par le Règlement des études, le R.O.I., les Projets éducatif et pédagogique de la Province de Hainaut.